

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

### 1. Contrat d'association - convention conclue avec l'école privée

Le contrat d'association passé avec l'école privée pour la prise en charge des frais de fonctionnement des élèves d'Augan, est réactualisé comme suit :

**348.06 €** par élève pour l'année scolaire 2019/2020 pour les élèves des classes primaires (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année, cours moyen 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année).

**773.26 €** par élève pour l'année scolaire 2019/2020, pour les élèves de classes maternelles (petite section, moyenne section, grande section).

### 2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce pour les chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

### 3. Budget Général 2019 : Décision modificative n°3

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote de crédits supplémentaires suivant :

Désignation	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 040 - c/2315</b> Installations, outillage et matériels techniques	+ 4 400.00			
<b>Chapitre 042 - c/722</b> Immobilisations corporelles				+4 400.00
<b>Chapitre 23 - c/2315</b> Installations, outillage et matériels techniques	-4 400.00			
<b>Chapitre 011 - c/6042</b> Achats prestations de services			+ 4 400.00	
<b>TOTAL</b>	<b>00.00</b>	<b>00.00</b>	<b>+4 400.00</b>	<b>+ 4 400.00</b>

### 4. Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les statuts de l'Oust à Brocéliande Communauté tels qu'ils sont présentés.

### 5. Convention avec la Commune de Porcaro : accueil d'un enfant handicapé durant la pause méridienne

Suite au désengagement de l'Education nationale pour l'accompagnement des enfants handicapés, par un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), durant le temps périscolaire, et notamment celui de la restauration, une convention sera établi avec la commune de Porcaro pour le recrutement d'un agent.

### 6. Adhésion à la convention "participation citoyenne"

Le conseil municipal décide de mettre en place la "participation citoyenne" en partenariat avec la gendarmerie nationale.

### 7. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.